

La Cigogne

ADOPTER EN 2016 : MYTHES ET RÉALITÉS



Fédération des Parents Adoptants du Québec

Automne 2016

Depuis quelques années, le visage de l'adoption évolue. Le processus d'adoption se complique et s'allonge pour les adoptants, le profil des enfants qui ont besoin d'une famille change et les connaissances à propos de l'adoption s'enrichissent. Bref, une mise à jour s'impose. Ce numéro vise à répondre aux interrogations les plus courantes sur l'adoption au Québec et à l'international et à démystifier certaines réalités que vivent les parents adoptants et leurs enfants.

Illustration de la couverture

- Marielle Tardif ¹

Rédaction

- Catherine Desrosiers
- Karine Gagnon
- Johanne Lemieux
- Anne-Marie Morel
- Secrétariat à l'adoption internationale

Révision et production

- Anne-Marie Morel
- Marielle Tardif

Remerciements à :

Grand merci aux deux Anne-Marie, à Marielle et à tous les parents adoptants qui ont accepté de partager leurs expériences sous le couvert de l'anonymat pour protéger l'identité et la vie privée de leurs enfants. Vos témoignages sont une richesse inestimable.

POLITIQUE

Les textes, articles, renseignements et publicités publiés dans le présent journal le sont à titre informatif seulement et ne représentent pas nécessairement l'opinion de la Fédération des Parents Adoptants du Québec (FPAQ) et de ses membres. De ce fait, la FPAQ ou les membres de son conseil d'administration ne peuvent être tenus responsables de quelque façon pour tout dommage ou préjudice encouru par une tierce personne morale ou légale.

La reproduction d'articles est autorisée à condition d'en mentionner la source.

Fédération des parents adoptants du Québec

426, de Courchevel, Laval, Qc, H7N 5M6

Téléphone : 450-933-0924

Courriel : fpaq.info@gmail.com

Site Web : www.fpaq-adoption.ca

FB : www.facebook.com/AdoptionFPAQ

¹ Pour en savoir plus sur l'interprétation de l'œuvre en couverture, rendez-vous à la page Sommaire.

Sommaire

Des mythes qui embarrassent.....	4
Adopter en 2016 : un casse-tête ?	6
L'adoption au Québec... un projet réalisable!	7
Une route pavée de surprises	10
La banque-mixte en placement à majorité	11
Les cigognes ne font pas que des vols internationaux.....	13
L'adoption locale d'un enfant différent.....	17
Adopter à l'étranger	19
Notre enfant du bout du monde	23
Voyages multiples : des conséquences pour la famille et l'enfant	24
Est-ce que les parents d'un enfant adopté sont ou doivent être si différents des parents d'un enfant biologique ?.....	26
Votre opinion sur La Cigogne	33
Votre prochain numéro	35

Commentaire de l'illustratrice de la couverture

Il y a dans chaque histoire d'adoption une part de lumière brillante comme le soleil et une part d'ombre mais, même quand la nuit nous paraît trop sombre, la lune nous éclaire et le cœur courageux survit. Des dons, comme des as dans un jeu de cartes, nous sont offerts ou demandent que nous les découvrons au fil du temps (patience, persévérance, aide, famille, amis, douceur, compréhension, ressources professionnelles...). Tels de petits mystères et de précieux miracles, ils nous permettent de miser sur la vie et l'espoir et de vaincre les difficultés. Dans le miroir craquelé de l'abandon, le reflet de l'adoption offre une solution de réparation, de sécurité, de constance et d'amour.

Marielle Tardif

Des mythes qui embarrassent

Dans leur vie de tous les jours, les enfants adoptés, leurs parents et les postulants à l'adoption sont confrontés à toutes sortes de préjugés. Dans une fête, au parc, à l'école ou même à l'épicerie, ils se font interpellés par des commentaires qui vont de trop flatteurs à méprisants, en passant par un excès de curiosité. Il faut dire que de nombreux mythes ont la vie dure! Même les grands médias contribuent parfois à la problématique en généralisant des histoires qui sont pourtant des cas particuliers. Si vous avez adopté, je suis sûre que des tonnes de situations vous viennent en tête.

Je me rappelle entre autres d'un monsieur qui m'a interpellé dans le métro devant ma petite fille basanée de 4 ans en disant : "Vous, vous n'êtes sûrement pas sa *vraie* mère, je me trompe?". Je ne peux pas écrire ici tout ce qui m'est venu en tête, au cas où je serais lue par des yeux encore purs, mais heureusement que ma petite cocotte a répondu avant moi : "On n'a pas pareil peau, mais on a pareil cœur!". Le bonhomme s'est presque enfui de honte devant son ton sans appel. Quelle fierté j'ai ressentie pour mon petit trésor à ce moment! Mais, bien sûr, il a fallu ensuite aborder la situation avec elle pour éviter des conséquences trop fâcheuses.

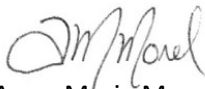
Il y a aussi une maman adoptante qui avait eu un 2^e enfant, biologique cette fois, et qui me confiait que, lors du premier rendez-vous médical avec son poupon, le docteur avait demandé si le bébé avait de *vrais* frères et sœurs (bien sûr devant son aîné issu de l'adoption). Et que dire de ceux, trop nombreux, qui demandent combien nous a coûté notre enfant ou si on peut le retourner quand on n'est pas satisfait. Ou ceux qui nous félicitent d'avoir adopté un enfant plus vieux parce qu'on s'est sauvé du "trouble des couches". Et il y a aussi ceux qui nous disent qu'on a bien fait d'adopter des enfants d'Asie parce qu'ils sont bons à l'école ou encore des enfants d'Europe de l'Est parce qu'ils performent dans les sports... Il y a ceux qui nous demandent si c'est nous ou notre mari qui ne peut pas avoir d'enfant. Sans parler de ceux qui affirment, devant nos enfants, qu'ils ne pourraient jamais aimer vraiment un enfant qui n'est pas du même sang. Et il y a tout ce qui se dit sur les enfants de la DPJ. Ouf... Les exemples sont malheureusement nombreux.

Ce numéro de *La Cigogne* espère participer à réduire les situations parfois embarrassantes ou carrément blessantes que vivent nos familles en démystifiant un peu le monde de l'adoption. Que vous ayez ou non déjà adopté, vous y apprendrez certainement quelque chose parce que le monde de l'adoption est vaste, il change constamment et les connaissances scientifiques évoluent. En étant bien informés du spectre des possibilités en adoption, telle que vécue en 2016, vous participerez à éduquer notre société.

Évidemment, il n'est pas possible de couvrir tout le sujet dans un numéro de journal. Nous avons donc dû faire des choix. Changer les autres commençant par se changer soi-même, nous avons décidé de présenter d'abord les diverses façons d'accéder à la parentalité par adoption, car nous sommes parfois témoins de préjugés entre adoptants. Pourtant, nos vécus différents ont de multiples intersections communes qui méritent qu'on se comprenne mieux. Pour ce faire, nous abordons les processus d'adoption locaux et à l'international, le portrait des enfants actuellement proposés à l'adoption et l'adoption d'un enfant différent; le tout, ponctué de plusieurs témoignages que vous voulez lire absolument. Nous explorons aussi les principales ressemblances et distinctions entre les familles biologiques et adoptives pour permettre un regard général sur la réalité et les particularités de nos familles.

Petit à petit, en brisant les tabous et en partageant de l'information juste et adéquatement mise en contexte, nous forgerons un monde où toutes nos belles familles auront la même reconnaissance et les services adaptés à leurs besoins particuliers. Ainsi, le récit de vie de nos enfants sera empli de pages heureuses malgré un départ difficile et un bagage parfois lourd à porter.

Bonne lecture!



Anne-Marie Morel, présidente de la FPAQ

***Pétition en ligne pour la bonification des prestations d'adoption
du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)***

Jusqu'au 26 janvier 2017

Avez-vous signé? Avez-vous partagé à vos proches?

Merci de votre solidarité !

www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-6341/index.html

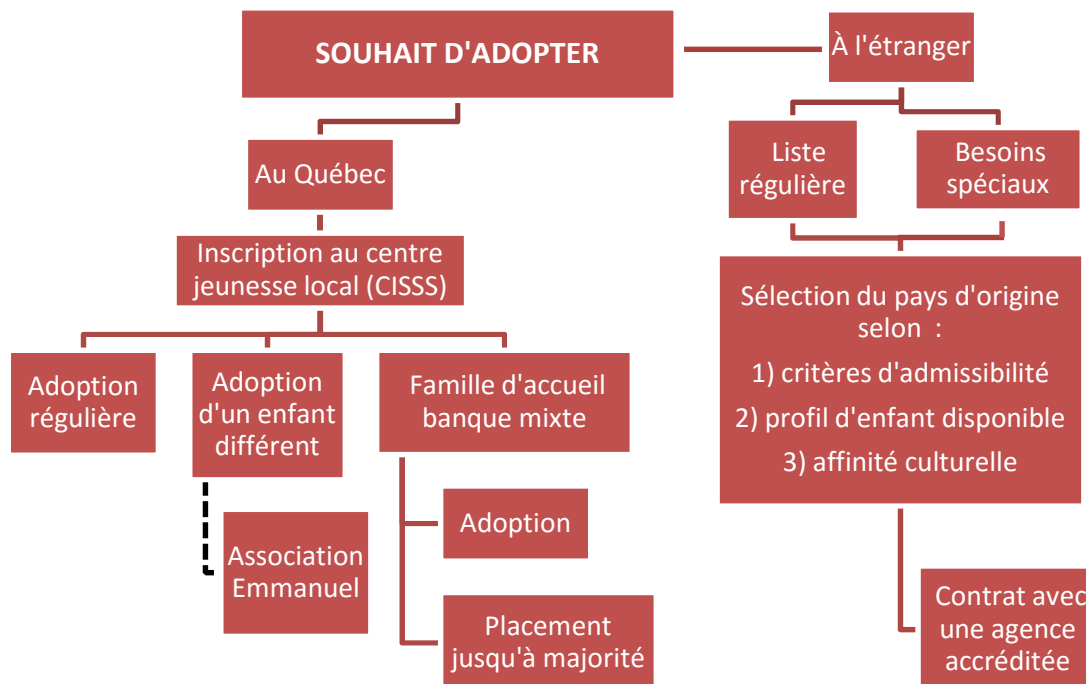


Adopter en 2016 : un casse-tête ?

D'un point de vue social et juridique, l'adoption est un outil de protection de l'enfant. Elle donne une famille à un enfant qui en est dépourvu pour qu'il puisse y évoluer dans la sécurité et l'amour. En parallèle, elle donne aussi un enfant à une famille qui le désire de tout son cœur. Cette rencontre entre deux besoins, celui d'appartenir à une famille et celui d'avoir un enfant, crée alors une histoire d'amour hors du commun.

Or, pour adopter un enfant, il faut d'abord s'attaquer aux procédures administratives et il faut aussi faire des choix. L'adoption est plus qu'un simple acte du cœur. La tête et le raisonnement sont fortement sollicités, car il est essentiel de bien s'informer des différentes options disponibles et de l'étendue des scénarios possibles. Malgré l'impatience de voir son rêve familial se réaliser, le chemin est long avant que le projet d'adoption ne soit concrètement en route.

Le schéma ci-dessous illustre quelques décisions que devront prendre les futurs parents. Ces décisions sont loin d'être anodines, car chaque type d'adoption a ses particularités et ses conditions. Afin de mieux comprendre le cheminement et d'éclairer les choix, les pages suivantes aborderont les divers processus d'adoption, à l'exception des adoptions spéciales et intrafamiliales (ex : familles recomposées, réunification post-immigration, etc.).



L'adoption au Québec... un projet réalisable!

Karine Gagnon, Travailleuse sociale au CISSS de Lanaudière

Au Québec, il existe différents types d'adoption tels que l'adoption régulière, l'adoption dite privée ou spéciale, l'adoption par la famille d'accueil régulière, l'adoption par le biais du programme banque mixte et l'adoption hors Québec. Nous allons ici vous transmettre de l'information sur deux de ces types d'adoption, soit l'adoption régulière et l'adoption par le biais du programme banque mixte. Par le fait même, nous souhaitons briser certains mythes à leurs sujets!

Débutons notre tour d'horizon par un questionnaire VRAI ou FAUX :

Critères d'admissibilité

- ❖ Une personne seule ne peut pas adopter un enfant au Québec. Faux!
- ❖ Un couple homosexuel ne peut pas adopter un enfant au Québec. Faux!
- ❖ Il existe une limite d'âge pour adopter au Québec. Faux! À condition d'être majeur, il n'y a pas d'exclusion basée sur l'âge. Toutefois, le code civil exige généralement un minimum de 18 ans de plus que l'enfant pour pouvoir l'adopter.

Processus

- ❖ Un couple qui a déjà des enfants, et donc de l'expérience parentale, attend moins longtemps qu'un couple sans enfant. Faux! L'inverse est également faux.
Le temps d'attente ne dépend pas de la composition de la famille.
- ❖ Une personne ou un couple désirant adopter au Québec doit absolument s'inscrire auprès du Centre Intégré de Santé et de Services sociaux (CISSS) de sa région, tant pour l'adoption régulière que pour devenir famille d'accueil banque mixte. Vrai!
C'est la première étape de toutes adoptions locales.
- ❖ Une famille d'accueil banque mixte équivaut à un rôle de tuteur de l'enfant. Faux!
Le parent biologique conserve son autorité parentale pendant le placement de son enfant.
- ❖ Un parent biologique peut « reprendre » la garde de son enfant lorsque le processus d'adoption est finalisé. Faux!
- ❖ Les postulants doivent attendre un an avant de demander le placement d'un deuxième enfant. Vrai!
Cela permet au premier enfant de bien s'enraciner dans le milieu de vie avant l'arrivée d'un nouvel enfant.

Adoption régulière

L'**adoption régulière** consiste à l'adoption d'un enfant, généralement en bas âge, pour lequel le parent biologique a donné son consentement général à l'adoption par écrit. Légalement, le

parent biologique a un délai de trente jours pour modifier sa décision. Lorsque ce délai est dépassé, la probabilité que le parent puisse reprendre légalement son enfant est faible. En adoption régulière, les postulants souhaitent généralement devenir des parents adoptants sans maintenir de liens avec les parents biologiques. De plus, lorsque l'adoption a été concrétisée officiellement, les postulants n'ont plus à collaborer avec les intervenants du CISSS de leur région puisque l'enfant ne fait plus l'objet d'un suivi par le Directeur de la protection de la jeunesse. Les postulants sont reconnus à titre de parents adoptants et disposent de l'entière autorité parentale.

Comme peu d'enfants sont confiés à l'adoption régulière, il faut s'armer de patience. Dans la majorité des régions du Québec, le délai en adoption régulière est souvent long entre le moment de l'inscription des postulants à un CISSS de leur région et le pairage avec un enfant. Par exemple, le délai dans la région de Lanaudière est d'environ quinze ans en adoption régulière alors que, dans la région de Montréal, il est d'environ six ans.

Dans la majorité des régions administratives, les postulants doivent d'abord participer à une ou deux soirées d'information avant de s'inscrire sur la liste d'attente. L'évaluation psychosociale qui précède le placement de l'enfant est ensuite réalisée par un intervenant du CISSS de la région où résident les postulants.

La famille d'accueil banque mixte

Par définition, *l'adoption par le biais d'une famille d'accueil banque mixte* consiste à l'adoption d'un enfant alors que le futur parent adoptant accepte, dans un premier temps, de jouer un rôle de famille d'accueil auprès de l'enfant. Au début du placement, l'enfant n'est pas légalement admissible à l'adoption puisqu'il fait l'objet d'un suivi par la Direction de la protection de la jeunesse de sa région et que son projet de vie n'est pas encore clarifié (retour avec les parents biologiques, poursuite du placement en famille d'accueil banque mixte jusqu'à la majorité de l'enfant ou adoption?).

Le placement d'un enfant vers une famille d'accueil banque mixte a lieu lorsque les intervenants impliqués auprès de l'enfant estiment que les probabilités que l'enfant retourne dans sa famille biologique sont faibles compte tenu de certains facteurs, dont l'absence de projet clair du parent biologique pour reprendre son enfant, le risque d'abandon, les difficultés importantes chez le parent d'origine, la chronicité de la situation, etc. De plus, les intervenants évaluent aussi la capacité de l'enfant à créer un lien affectif avec de nouvelles figures parentales stables. Les postulants qui souhaitent devenir famille d'accueil banque mixte doivent également participer à une ou deux soirées d'information obligatoires au CISSS de leur région avant de s'inscrire sur une liste d'attente. L'évaluation psychosociale des postulants pour ce type d'adoption est aussi réalisée par un intervenant du CISSS de la région où résident les postulants. De plus, les postulants qui sont accrédités à titre de famille d'accueil banque mixte acceptent de se soumettre aux mêmes obligations qu'une famille d'accueil régulière. Plus précisément, une entente spécifique est signée avec les postulants et ceux-ci s'engagent à rendre à l'enfant les

services de soutien et d'assistance prévus au cadre de référence des ressources de type familial. Les postulants obtiennent également une rémunération au même titre qu'une famille d'accueil régulière, tant et aussi longtemps que l'enfant n'est pas adopté légalement ou majeur.

Même si elles désirent adopter, les personnes qui s'inscrivent pour devenir famille d'accueil banque mixte doivent être conscientes des issues possibles face à ce type de projet, soit :

- ❖ L'enfant retourne dans sa famille biologique. En général, le risque est présent dans les deux premières années du placement de l'enfant, soit dans la période où le directeur de la protection de la jeunesse doit clarifier le projet de vie de l'enfant. Il existe également des délais de placement prévus par la Loi, ce qui implique que le parent biologique a un délai maximum dans le temps pour se reprendre en main. Nous ne possédons pas de statistiques formelles à ce sujet, mais en général, il se situe entre 5% et 10% des cas. C'est l'option la moins probable.
- ❖ L'enfant demeure confié dans sa famille d'accueil banque mixte jusqu'à sa majorité, tout en maintenant des contacts avec ses parents biologiques. Les postulants conservent un rôle de famille d'accueil à long terme et non de parents. Le pourcentage de « placement à majorité » varie d'une année à l'autre et d'une région à l'autre.
- ❖ L'enfant est adopté par la famille d'accueil banque mixte en cours de placement.

Voici certains enjeux auxquels les familles d'accueil banque mixte peuvent être confrontées :

- ❖ Vivre une forme de coparentalité avec les parents biologiques qui bénéficient de contacts généralement supervisés (en présence d'intervenants) avec leur enfant. Le nombre de visites par semaine ou mois varie d'une situation à l'autre. Par exemple, pour un placement d'un jeune bébé en famille d'accueil banque mixte, le tribunal de la jeunesse pourrait ordonner des visites parents-enfant à raison de trois fois par semaine;
- ❖ Accepter de collaborer avec les divers intervenants qui sont impliqués dans le suivi de l'évolution de l'enfant;
- ❖ Devoir collaborer avec l'intervenant qualité qui assure la qualité de services offert par la famille d'accueil banque mixte (entente spécifique). Cet intervenant peut également jouer un rôle de support auprès des postulants;
- ❖ Vivre avec l'incertitude que l'enfant demeure dans sa famille d'accueil banque mixte à long terme et que le projet d'adoption ne puisse se réaliser;
- ❖ Dans la situation où le projet d'adoption a été réalisé, être en mesure d'accompagner l'enfant dans une démarche de retrouvailles.

Le nombre d'enfants confiés vers ce type de famille d'accueil désirant un projet de vie permanent avec l'enfant varie d'un centre jeunesse (CISSS) à l'autre en raison de la grandeur du territoire et de la population desservie. Par exemple, dans la région de Lanaudière, environ dix enfants par année sont confiés en famille d'accueil banque mixte comparativement à environ 50 enfants dans la région de Montréal.

Nous souhaitons que ces informations auront permis de défaire certains tabous entourant l'adoption au Québec et permettront aux postulants de mieux comprendre les différences entre l'adoption régulière et l'adoption par le biais du programme banque mixte. Nous sommes conscients que la présence des parents biologiques dans le cadre d'un projet de famille d'accueil banque mixte peut insécuriser les postulants, mais il ne faut pas oublier que, par définition, nous retrouvons des parents biologiques dans tous projets d'adoption et, qu'un jour, l'enfant souhaitera possiblement connaître ses racines et ses origines.

*** Témoignage ***

Une route pavée de surprises

Mon conjoint et moi avons toujours pensé que nous aurions des enfants, que nous serions capables de les concevoir. La vie en a décidé autrement. C'est pourquoi, après quelques années d'échecs en la matière et un désir toujours aussi présent d'être parents, nous avons choisi de nous tourner vers l'adoption internationale.

À cette époque, il était hors de question pour nous d'entamer ce type de démarche au Québec par le biais des Centres jeunesse. Ce qu'on nous en avait raconté nous faisait peur : l'implication des parents biologiques, le risque de perdre les enfants, etc.

Nous entamons donc nos démarches, montons notre dossier. Nous nous frottons à la paperasse, aux lourdeurs administratives. Qu'à cela ne tienne. Nous allons jusqu'au bout et pouvons enfin poster nos documents. Nous apprenons quelques mois plus tard, que la compagnie de transport qui devait livrer notre précieuse demande d'adoption l'a égarée. Retour à la case départ ou presque (commande des nombreux originaux requis, de nos rapports d'évaluations, traduction de notre dossier) avec tout le temps et les frais que ça implique. Dès que notre dossier tout neuf est prêt, ça repart. Puis, finalement, nous avons la confirmation que nous sommes sur une liste d'attente derrière quelque 400 couples.

Près de huit ans plus tard, toujours pas de lumière au bout du tunnel. Encore une bonne centaine de couples sont devant nous. Le moratoire dans le pays d'adoption impose d'aller jusqu'à six degrés de parenté dans la famille des enfants pour les garder dans le pays avant de les proposer à l'international.

Le temps passe, nous vieillissons et notre désir d'avoir des enfants est toujours présent, mais a évolué. Le besoin d'être parents à tout prix s'est transformé. Nous nous voyons davantage comme un couple pouvant être utile pour aider un enfant, pour le guider. C'est pourquoi, depuis quelques temps, nous réfléchissons à la possibilité d'aller vers le programme banque mixte des Centres jeunesse. C'est une énorme décision pour nous puisqu'il n'est pas permis d'avoir deux dossiers d'adoption actifs en même temps. Nous faisons donc le choix déchirant de fermer notre dossier à l'international et de faire le deuil de tout le processus entamé. Puis, il faut tout de même être prêts à faire face aux parents biologiques des enfants, à prendre le risque de peut-être voir les enfants partir et à embarquer dans la grosse machine des Centres jeunesse.

Après une longue réflexion, nous choisissons d'aller de l'avant. Malgré le délai d'attente de trois ans mentionné lors de la soirée d'information, nous nous disons qu'au moins, il y a une finalité positive et que nous prendrons soin d'un enfant éventuellement. Ça se passe au Québec, on peut avoir de l'information facilement, on comprend la langue : tous de gros avantages à notre avis.

Octobre 2015, on s'inscrit officiellement pour une pré-évaluation qui aura lieu en avril 2016. À partir de ce moment, tout déboule. Les trois ans d'attente deviennent quelques mois et c'est en juin que nous accueillons une fratrie de deux enfants en bas âge. En deux semaines, nous sommes acceptés, un projet nous est présenté et nous commençons l'intégration des enfants. Après huit ans à attendre, ça déboule à la vitesse grand V, un vrai tsunami : de la joie, de la peur, des ajustements, de l'adaptation et beaucoup d'humilité.

Après quatre mois, nous apprivoisons encore notre rôle et les enfants. Une routine et une complicité commencent à s'installer. Nous jonglons avec la possibilité de les perdre, parce qu'à ce jour, rien n'est acquis. C'est le plus difficile, mais, ça vaut la peine de le faire. Les enfants nous apprennent et nous apportent beaucoup. Leur courage est une inspiration et nous nous disons que, si la vie décide qu'il est mieux pour eux de retrouver leurs parents biologiques, ce que nous leur auront apporté, sera toujours un plus dans leur vie et inversement. Nous ne regrettons pas notre choix et nous nous trouvons choyés de faire affaire avec les Centres jeunesse. Oui, c'est une grosse machine, mais l'accès à des intervenants vaut de l'or et ça aide énormément. Nous n'avons jamais trop de ressources autour de nous.

Anonyme

*** Témoignage ***

La banque-mixte en placement à majorité

Nous avons choisi une vision, une façon d'aborder la parentalité banque-mixte et notre grande fierté à ce jour est de s'y être tenus, non sans éprouver des petits vertiges à certains moments. Mon conjoint et moi sommes tombés amoureux l'un de l'autre en travaillant au sein d'une équipe interdisciplinaire, nous avons donc l'habitude de collaborer, d'écouter, de prendre en considération l'expérience des autres et de valoriser l'apport de tous. Encore aujourd'hui, je suis certaine que c'est ce qui fait en sorte que nous avons autant de facilité à travailler avec les intervenants de l'établissement du Centre jeunesse, soit le CISSS de notre région. Comme l'expression le dit, « il faut tout un village pour élever un enfant ». Pourquoi ne pas voir la banque-mixte ainsi et accueillir avec reconnaissance l'apport des personnes qui ont à cœur le développement de notre enfant?

Notre petit poupon nous a été présenté chez sa famille de transition à trois mois d'existence. Une petite vie toute neuve emballée sans guide d'utilisation qui s'est endormie dans mes bras à peine quelques minutes après y avoir été déposée. L'union était scellée. À partir de ce moment, le tourbillon des nouveaux parents nous a emportés et l'émerveillement se mélangeait

quotidiennement à la crainte de ne pas comprendre ce que bébé nous communiquait. Pendant une semaine, tout était plutôt conventionnel : deux parents, un bébé, des biberons et quelques petites heures de sommeil.

Puis, est arrivée la rencontre, celle qui nous intriguait mais celle qui nous rendait anxieux aussi : la rencontre du parent biologique. Nous étions curieux de voir à quoi pourrait ressembler notre poupon dans plusieurs années mais, par-dessus tout, nous voulions faire bonne impression parce que, pour nous, il est primordial d'entretenir des relations cordiales. Peu importe le parcours du parent en question, on ne peut ignorer le fait que, sans son existence, l'adorable poupon ne serait pas au creux de nos bras. L'intervenante de l'enfant et de la mère nous a rassurés, elle a fait en sorte que la rencontre se déroule comme un charme et l'échange était cordial.

Sont venues ensuite plusieurs visites avec la mère biologique, à raison de deux par semaine pendant 6 ou 7 mois. Au début, la mère était très assidue et nos craintes de voir l'enfant quitter notre nid ont commencé à prendre forme. Il n'a par contre pas fallu attendre trop longtemps pour constater que les absences aux visites se multipliaient et que, même si la mère revenait en force pendant quelques semaines, c'était pour disparaître pendant un mois par la suite.

Au bout de huit mois de placement, je suis allée témoigner en cour pour l'obtention d'un placement à majorité. Ce n'était pas tellement difficile de parler de « notre enfant », j'avais tant à dire sur ses progrès, sa nature, ses besoins, nous le connaissions si bien déjà. À la question « Comment voyez-vous une collaboration avec les intervenants du centre jeunesse pour les 17 prochaines années? », j'ai répondu quelque chose comme: « Nous avons abordé tout le projet sous l'angle d'un travail d'équipe et les liens créés sont tellement positifs à ce jour. Je ne vois pas quel parent voudrait se priver des conseils et de la disponibilité d'intervenants qui ont vu tellement de cas et qui sont de véritables ressources. ». Puis, on m'a demandé ce que je pensais des visites qui vont être maintenues. Bien sincèrement, j'ai l'intention d'aborder avec l'enfant ses origines dès qu'il se questionnera ou sera en mesure de comprendre la conception des enfants. Pour l'enfant, les visites occasionnelles seront l'opportunité de connaître d'où il vient et de pouvoir entretenir le lien qu'il désirera avec sa mère biologique. Le jugement a été prononcé sur place : placement à majorité. Les visites d'une durée de deux heures seraient maintenant mensuelles.

Nous savions à ce moment que nous avons le temps de notre côté; une enfance complète, à quelques poussières près, pour donner à cet enfant tout ce que nous pouvions et dont il aurait besoin pour devenir un adulte solide et équilibré. En ce qui concerne la suite, nous sommes comme tous les parents de la terre: nous souhaitons simplement et du plus profond de notre cœur avoir tissé assez serré les liens d'attachement pour qu'au lendemain de ses 18 ans, absolument rien ne change, malgré la fin d'un contrat écrit.

Anonyme

Les cigognes ne font pas que des vols internationaux

- Est-ce qu'ils sont de vrais frères ?
- Oui Madame, ce sont de vrais frères.
- Je m'excuse, je me suis mal exprimée ! Je voulais dire, est-ce qu'ils ont la même mère ?
- Oui Madame. Je suis la mère de ces deux garçons. Ce sont tous les deux mes fils.
- Non, non ! Je veux dire est-ce qu'ils ont la même mère biologique, les avez-vous adoptés en même temps ?
- (Soupir...)

Combien de fois avons-nous été contraints de répondre, en présence de nos fils, à ces questions si personnelles au sujet de leurs origines, questions posées souvent avec candeur, mais aussi insistance et indélicatesse ?

- (Résignée...) C'est vrai que nos deux garçons se ressemblent. Mais non, nous n'avons pas adopté une fratrie, si c'est ce que vous voulez dire. Nous sommes allés à Haïti pour adopter l'aîné, alors que nous avons adopté le plus jeune ici, au Québec.
- Ah ! Je ne savais pas qu'on pouvait adopter des enfants au Québec !
- Oui, on peut avoir la peau noire, être né et adopté au Québec. C'est bien possible ! Bonne journée Madame...

Ce fait vécu, à répétition, démontre bien la méconnaissance de ce type d'adoption et des défis qui y sont inhérents. En effet, peu d'écrits, reportages, documentaires ou groupes de soutien font référence à cette réalité. La plupart du temps, comme parents, nous nous sommes trouvés sans repère face aux diverses situations et questions de notre benjamin auxquelles nos lectures et formations n'avaient pas répondu. Face à ce vide, nous avons dû transposer avec créativité et instinct ce que nous avons lu, appris et découvert par nos expériences de vie avec notre aîné. Parfois avec succès, souvent avec désarroi et solitude.

Notre désir de se tourner vers l'adoption québécoise de la *Banque mixte* s'est forgé à même notre expérience de l'adoption internationale. En effet, quelques années plus tôt, en octobre 2001, nous étions allés chercher notre aîné en Haïti. Nous gardons un souvenir douloureux de ce processus. Au-delà de l'attente, la manière dont nous avons fait connaissance fut un moment particulièrement chargé et éprouvant pour nous. En effet, nous avons exprimé le souhait de séjourner dans le pays afin d'appivoiser notre fils et de s'imprégner du lieu où il avait vécu ses neuf premiers mois. Mais rien à cette époque n'était prévu et conçu pour mettre en œuvre ce processus. Plutôt, on nous a informés que notre enfant serait escorté jusqu'à l'aéroport de Mirabel où nous pourrions l'accueillir.

Même si nous étions sensibles à la réalité difficile de ce pays, cela allait à l'encontre de notre élan naturel, ainsi que de tout ce que l'on nous avait enseigné dans notre cours de préadoption. Il nous était inconcevable que ce déracinement qui changerait le cours du destin de cet enfant

puisse encore passer par des bras inconnus qui allaient le remettre à d'autres bras inconnus. Nous avons donc fait, envers et contre tous, le vol *aller-retour vers Haïti* pour cueillir notre petite perle noire. Nous souhaitions qu'il soit enfin dans des bras qui allaient rester, l'investir et l'aimer. Ce fut un moment d'une grande intensité que nous avons vécu un peu à l'image d'un enlèvement. Pendant que notre avion faisait le plein d'essence avant de retourner vers Montréal, mon mari remplissait à la hâte les papiers administratifs permettant de quitter le pays avec notre garçon. De mon côté, sans avoir le temps de nous apprivoiser, on me remettait dans les bras mon fils tout pâle, en sueur, le regard à la fois vidé de sa lumière et rempli d'inquiétude. Aussitôt, il a basculé dans un sommeil de survie et j'ai alors vraiment cru qu'il me mourrait dans les bras, que c'en était trop pour lui. C'est ainsi que nous avons fait connaissance. Jamais nous n'oublierons ce moment...

Bien sûr, nous avons tous survécu ! Nous avons tissé les liens de notre famille comme la majorité des familles adoptantes : avec amour, impuissance, résilience, joie, désespoir et instinct. Nous avons dû composer avec tous les défis que comporte le développement d'un lien d'attachement avec un enfant aux blessures invisibles et dont la différence de couleur de peau d'avec ses parents adoptifs est un rappel constant de son adoption.

Pour notre seconde adoption, nous avons choisi un parcours différent et nous nous sommes tournés vers l'adoption québécoise, plus particulièrement vers le projet de vie de la *Banque mixte*. Nous avons conscience du risque que l'enfant qui allait nous être confié retourne auprès de ses parents biologiques s'ils redevenaient aptes à assumer leur parentalité. Nous avons tout de même décidé de sauter dans l'aventure puisque tout le processus était tellement transparent et soutenant.

Nous souhaitions adopter à nouveau un enfant noir pour que notre aîné puisse se sentir une filiation avec son futur frère ou sa future sœur. Que le nouvel enfant à joindre notre famille soit noir était d'ailleurs un souhait que notre fils exprimait de façon récurrente. Dans notre famille élargie, cette différence n'a jamais été un enjeu ni une entrave à l'attachement. Ce qui était un souhait pour nous tous est devenu un critère essentiel pour les intervenants de la *Banque mixte*.

En 2005, nous avons reçu le coup de fil tant espéré. Nous étions invités à faire la connaissance d'un enfant d'origine africaine de trois mois seulement. Abandonné dès sa naissance, il avait été placé en famille d'accueil dès les premiers jours de sa venue au monde.

Pour plusieurs raisons, ce fut pour nous un processus d'adoption plus doux que le précédent puisque nous avons eu le temps de faire connaissance, au rythme de chacun de nous, sans brusquer les choses. Nous avons fait plusieurs visites dans le foyer d'accueil afin de bercer notre garçon, de lui donner son biberon et aussi de lui donner son bain. La merveilleuse et formidable personne qui prenait soin de notre fils nous a généreusement offert des photos de lui depuis son arrivée et de précieuses informations sur ses habitudes de vie afin que nous soyons en mesure de reproduire les routines qui faciliteraient son besoin de repères une fois dans notre

famille. Nous avons une fée-marraine qui nous guidait avec chaleur dans notre apprentissage de la parentalité avec ce nouvel enfant.

Puis, le jour de la séparation d'avec cette merveilleuse famille d'accueil est arrivé. Ce fut un moment chargé émotionnellement, mais d'une tout autre intensité. Évidemment, notre fils portait lui aussi ses blessures invisibles, et il a fortement réagi à cette nouvelle rupture. Toutefois, nous pouvions à tout moment communiquer avec les intervenants de la DPJ pour nous guider et, bien sûr, avec notre ange gardien du foyer d'accueil qui demeurait disponible pour nous tous.

La Banque mixte : au-delà des craintes et des défis, une expérience positive et respectueuse

Nous retenons plusieurs points positifs de notre expérience d'adoption avec la *Banque mixte* (qui a duré environ deux ans jusqu'à la légalisation officielle de notre statut de parents), et ce, malgré l'anxiété de fond que nous portions de perdre cet enfant auquel nous nous attachions un peu plus chaque jour. Entre autres, nous avons apprécié créer un lien avec sa famille d'accueil, connaître une partie de son histoire familiale et de ses antécédents psychomédicaux. Nous avons été informés du contexte d'immigration de la mère biologique au Québec, du déroulement de l'accouchement et des premières heures de vie ainsi que du contexte entourant l'abandon de notre fils à sa naissance. On nous a aussi remis son carnet de naissance et la peluche que sa mère avait laissés pour lui au moment de quitter l'hôpital. Nous avons reçu de précieuses informations que nous savions véridiques et que nous pourrions éventuellement partager avec notre fils au moment opportun.

Lorsqu'est devenue éminente la réalité que la mère allait perdre ses droits parentaux et que nous passerions de famille d'accueil à famille d'adoption, la mère biologique a demandé à recevoir, par le biais de son intervenant, quelques photos du fils qu'elle nous léguait douloureusement en adoption. Nous avons été touchés de pouvoir collaborer à cette demande tellement légitime et nous en avons profité pour aussi obtenir quelques photos d'elle. Nous avons joint à ces photos le poème *Les legs de l'enfant adopté*, ainsi qu'une courte lettre la remerciant de nous confier son enfant, la rassurant que nous en prendrions bien soin, et ce, avec amour, tout en demeurant respectueux de ses précieuses origines. À l'inverse d'un enlèvement, nous avons le sentiment de pouvoir témoigner notre reconnaissance à celle qui nous avait permis d'être parents une seconde fois.

Bien que ce processus d'adoption se soit vécu pour nous de manière tellement plus douce, il demeure que nous devons conjuguer chaque jour avec les défis liés à la blessure d'abandon de notre fils. Cette blessure invisible mais viscérale est en filigrane de toute adoption, qu'elle soit québécoise ou internationale. Toutefois, l'adoption québécoise de la *Banque mixte* présente des particularités et des défis qui lui sont spécifiques, avec lesquels nous avons dû composer et qui sont, d'ailleurs, toujours d'actualité.

Par exemple, la distance géographique entre les parents biologiques et l'enfant placé en adoption étant moins grande, la vigilance et la prudence, qui sont requises en *Banque mixte* quant à l'identification de l'enfant, sont des préoccupations auxquelles nous devons faire face chaque jour. C'est d'ailleurs à dessein qu'il n'y a pas de référence au pays d'origine de notre fils dans ce témoignage. Les immigrants de ce pays forment une toute petite communauté à Montréal. Selon les informations rapportées par son intervenant, la mère biologique vit probablement à Montréal, ainsi qu'une partie de la fratrie biologique de notre fils. Nous sommes bien sûr ouverts à des retrouvailles... Toutefois, nous tenons à ce qu'elles soient issues du désir de notre fils au moment où il sera en mesure de composer avec toute la complexité des émotions que cela pourrait générer en lui. Au cours du processus d'adoption de la *Banque mixte*, nous devons conserver le prénom donné par la mère biologique (qui est très joli d'ailleurs, mais orthographié d'une façon bien particulière) au cas où il retournerait dans sa famille d'origine. Donc, par mesure de précaution, nous avons pris l'habitude d'informer les gens concernés de ne pas inscrire le nom de notre enfant (photos d'école, journaux, Facebook, etc.) lorsqu'il est présent sur des photographies.

Une autre particularité liée à l'adoption en *Banque mixte* est la réaction de malaise des gens face aux enfants qui ont été adoptés par le biais de la DPJ. Autant les questions indiscrettes fusent lorsqu'il est question de l'adoption internationale de notre aîné, autant le malaise devient palpable lorsque ces mêmes personnes réalisent que l'adoption de notre plus jeune est issue d'un tout autre processus. L'adoption internationale revêt, bien souvent, une connotation exotique dans la culture populaire, alors que la DPJ a souvent mauvaise presse. Notre benjamin le ressent, et bien sûr, cela nous blesse tous. D'autant plus que nous sommes extrêmement reconnaissants auprès du personnel de la DPJ qui nous a accompagnés avec beaucoup d'humanité et de professionnalisme tout au long de ce processus.

Il y aurait encore beaucoup plus à dire au sujet de ce type d'adoption et sur l'impact qu'elle a sur le développement de l'identité de ces enfants de couleur adoptés au Québec. Nous sommes conscients que toutes les histoires d'adoption de la *Banque mixte* sont différentes. Certaines sont plus complexes dans leur processus, parfois plus douloureuses, et le chemin vers la légalisation est parfois plus long et fastidieux. Mais il y a aussi des parcours plus doux avec des dénouements heureux. Nous avons eu cette chance et nous sommes heureux de pouvoir la partager. Et qui sait, peut-être cela inspirera-t-il certains futurs parents qui pourraient contempler cette avenue pour fonder leur famille.

Anne-Marie, maman de 2 enfants adoptés à Haïti et au Québec

L'adoption locale d'un enfant différent

Catherine Desrosiers, directrice générale de l'Association Emmanuel

Dans un monde où nous ne naissons malheureusement pas tous égaux, certains partent avec plusieurs longueurs d'avance sur la ligne de départ. Ou l'inverse. À la loterie de la génétique, certains naissent avec des particularités ou des handicaps. D'autres partent défavorisés à cause d'une grossesse où la consommation de drogue ou d'alcool a été importante. Parfois encore, le contexte de vie des premiers mois a été affecté par la négligence, la pauvreté, la survie quotidienne pour avoir accès à un minimum.



La première chose qu'on souhaite à de nouveaux parents, c'est généralement que leur enfant soit en santé! Nous savons à juste titre apprécier sa valeur. C'est un peu le même raisonnement pour les parents qui adoptent : on tente de calculer sagement les facteurs de risque et de protection qu'auront connus les tout-petits et on souhaite tout naturellement que les parents qui adopteront auront un enfant avec le moins de défis possible.

Qu'ont en commun les parents qui adoptent avec l'Association Emmanuel? Ils ont un raisonnement différent. Ils choisissent d'ouvrir leur porte à un enfant qui présente des vulnérabilités importantes ou encore un handicap. Ce faisant, ces parents offrent à l'enfant un engagement de vie, où ils tenteront d'aider l'enfant à développer au mieux son potentiel.

Notre organisme, l'Association Emmanuel, fêtera en 2017 son 30^e anniversaire de fondation. Nous avons donc toute une génération d'enfants qui sont devenus adultes. Cette expérience nous permet de retirer plusieurs apprentissages. Un certain savoir-faire repose sur l'expérimentation. Ce savoir pratique a été acquis « sur le terrain », l'école de la vie, au fil des adoptions réalisées, qui se chiffrent en plusieurs centaines. Nous devons également nous adapter activement à la pratique sociale et aux lois en matière d'adoption, tout comme aux changements des valeurs de notre société.

Le monde de l'adoption, tout comme celui de l'enfance, bouge et évolue rapidement. Les découvertes des neurosciences, qui explosent depuis quelques années, s'ajoutent aux connaissances cliniques et médicales avec lesquelles les parents peuvent se préparer à l'adoption d'un enfant avec des besoins particuliers. Mais de façon générale, ce qui permet aux parents de vraiment savoir si ce type d'adoption les intéresse, c'est la rencontre avec la différence, souvent par le biais de familles « seniors » et leurs enfants. Quiconque s'est déjà aventuré à taper sur Google le nom d'un handicap quelconque risque d'être submergé par un océan d'informations décourageantes et anxiogènes. C'est pour cette raison que la rencontre « pour de vrai » avec des enfants qui portent parfois des handicaps invisibles (pensons ici, par

exemple, à la consommation durant la grossesse d'alcool ou de drogue) est une richesse pour les futurs parents qui voudraient bien voir dans la réalité du quotidien et à différents âges des enfants qui présentent ce profil. Ces rencontres sont encouragées à l'Association par nos diverses activités.

Les candidats qui cheminent vers l'adoption ont tous en commun cette même étincelle dans les yeux quand ils parlent de leur projet d'adoption. Quelques points d'interrogation aussi, auxquels nous tenterons de répondre lors de ces rencontres de groupe ou individuelles. Les futurs candidats sont habités par un mélange d'espérance, d'amour des enfants et de questionnement sur leur capacité à s'aventurer dans un tel projet. Plusieurs adopteront dans un contexte de *banque mixte*, d'autres via l'adoption régulière, notamment dans le cas d'enfants trisomiques 21.

L'Association Emmanuel étant un organisme provincial, nous recevons des demandes de la part de Centres Jeunesse de différentes régions de la province lorsque ceux-ci n'arrivent pas à trouver des familles adoptives dans leur banque de candidats. L'accompagnement que nous offrons en pré-adoption aux parents nous permet d'identifier avec eux quel type de projet pourrait leur convenir. Parallèlement à cela, les démarches se font auprès de leur Centre jeunesse : soirée d'information, inscription, évaluation psychosociale.

L'accompagnement des futurs parents se poursuit parfois quelques mois, ou sur plusieurs années. Le temps où le projet est en gestation est essentiel, c'est ce qui permettra à la rencontre future de bien démarrer. C'est ce qui forge l'esprit et le cœur des candidats à l'aventure de l'adoption.

Comme directrice, je dois fréquemment répondre à cette question : « pourquoi des gens décident-ils d'adopter un enfant en difficulté ou handicapé? ». Ce n'est pas un choix par dépit, ce qui condamnerait à l'avance le projet. Il s'agit d'un vrai choix. Un choix numéro 1. Cet enfant a bien le droit d'être le choix numéro 1 n'est-ce pas?

Je pense pour ma part que pour que ce projet d'adoption puisse voir le jour, il faut un équilibre entre le cœur et la tête. L'élan initial, le désir d'adopter, il faut bien que ça vienne du cœur. C'est comme tomber amoureux d'une personne plutôt que d'une autre, les explications peuvent tirer leur origine dans la psychologie propre à une personne, mais il y a aussi l'amour que l'on a envie de partager avec des enfants, confiants que ce partage rendra la vie de chacun plus riche. Dans le parcours des gens que je rencontre, il y a bien souvent une première rencontre avec la différence qui aura semé dans leur cœur ce désir d'adopter. Cet élan est nécessaire, car c'est ce qui rendra l'expérience familiale tout de même positive quand les difficultés se présenteront.

Puis le rationnel... Cela veut dire réfléchir à la vie avec un enfant qui aura de nombreux rendez-vous médicaux, qui aura besoin d'accompagnement en garderie ou qui fréquentera peut-être une école spécialisée. Il faudra être présent aux plans d'intervention, aller chercher de l'aide thérapeutique. Cela implique de chercher de l'aide extérieure, de s'ouvrir aux autres. Car

adopter un enfant différent demande un petit village autour de la famille. C'est un projet collectif, porteur. Avoir envie de ce projet, en équilibre entre le cœur et la tête, c'est essentiel.

Les gens qui adoptent sont tous très différents les uns des autres, par leur personnalité, leurs choix de vie, leurs valeurs, même. Pourtant, ils ont un idéal familial commun et croient tous que l'enfant, peu importe ses besoins, a droit à une famille. Plus que cela, ils croient que c'est une magnifique aventure que celle de l'adoption.

Vous voulez en savoir plus le choix de l'enfant différent? www.emmanuel.qc.ca

Adopter à l'étranger

Anne-Marie Morel

Les parents qui font le choix d'adopter à l'étranger se font accoler toutes sortes d'étiquettes injustifiées. Avant d'expliquer concrètement le processus, réglons d'abord le cas de quelques-uns des préjugés courants.

Ceux qui adoptent à l'étranger sont généreux et sauvent des vies

Même s'il est vrai que, dans certains pays, les enfants disponibles pour l'adoption vivent dans des conditions précaires et peuvent souffrir de malnutrition, de sous-stimulation ou de maladies mal diagnostiquées ou mal traitées, cela n'est certes pas le cas pour tous les pays d'origine. Avant tout, ceux qui adoptent à l'étranger le font pour eux, pour avoir la joie d'avoir une famille, de prendre soin d'un enfant et de s'épanouir dans un rôle de parent.

Ceci dit, certaines adoptions d'enfants à besoins importants ont une vocation plus humanitaire, mais cela est encore rare à ce jour.

Ils sont riches!

Certains supposent que tous les adoptants « qui peuvent se permettre » d'aller à l'international sont riches compte tenu du fait que, contrairement à l'adoption locale, tous les frais des évaluations et procédures d'adoption sont assumés par les adoptants. Il est vrai que quelques pays exigent un revenu familial minimal et parfois un certain nombre d'actifs dans leurs critères d'admissibilité. Or, lorsque c'est le cas, nous parlons plutôt de postulants de la classe moyenne. Par exemple, aux Philippines, on demande un revenu familial brut de 40 000\$ US. En Chine, il faut un revenu d'emploi familial de 10 000\$ US par membre de la famille, soit 30 000\$ US pour adopter un premier enfant ou encore 40 000\$ US s'il s'agit de l'adoption d'un deuxième enfant. En outre, la Chine exige aussi un actif de 80 000\$ US. En guise d'illustration, être propriétaire d'une petite maison et d'une voiture suffit généralement. Les conditions des pays d'origine varient considérablement à cet égard.

Malgré ce niveau d'aisance exigé (qui explique peut-être que les adoptants à l'étranger sont souvent un peu plus âgés²), il n'en reste pas moins que les adoptions sont coûteuses et atteignent souvent quelques dizaines de milliers de dollars. L'endettement pour un tel projet est donc fréquent et plusieurs adoptants recourent à des prêts. Saviez-vous qu'il existe, dans certaines institutions financières, des programmes et des prêts à taux d'intérêts réduits destinés à soutenir des projets d'adoption internationale? Les caisses Desjardins et la Banque Nationale offrent entre autres ce soutien qui s'avère souvent avantageux par rapport aux marges de crédits et aux prêts personnels réguliers. Informez-vous.

Les adoptants à l'international sont égoïstes, car il y a plein d'enfants de la DPJ qui ont besoin de parents chez nous

Certains parents choisissent d'adopter à l'international en raison d'affinités culturelles ou de valeurs particulières. D'autres optent pour l'adoption outre-mer, car ils ne se sentent pas aptes à vivre certaines conditions ni l'incertitude des projets québécois de type familles d'accueil banque mixte. Quant à l'adoption locale régulière, les délais d'attente de nombreuses années découragent parfois même les plus patients. En somme, les raisons pour se tourner vers l'étranger sont nombreuses, mais ne peuvent certainement pas être taguées d'égoïsme. De plus, le mythe persistant à l'effet que l'on opte pour l'adoption internationale afin d'avoir un jeune bébé en santé est à déboulonner puisque le profil des enfants a beaucoup changé au cours de la dernière décennie : de nos jours, on retrouve surtout des enfants plus âgés ou dits à besoins spéciaux.

L'adoption internationale

L'adoption internationale est un mécanisme de dernier recours visant à assurer la protection des besoins et des droits d'un enfant qui n'a pas pu trouver amour et sécurité dans sa famille d'origine, ni dans sa famille élargie, ni même dans sa communauté culturelle. On ne déracine plus un enfant à la légère, mais seulement s'il s'agit de la meilleure option disponible pour lui. L'adoption internationale est donc souvent la dernière possibilité pour l'enfant de se trouver une famille. Dans le respect de la *Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption*³ ratifiée par plusieurs pays, on y recourt après avoir envisagé les autres avenues.

Les efforts engagés à travers le monde pour favoriser l'adoption nationale et maintenir l'enfant abandonné dans sa lignée familiale ou sa culture, de même que l'amélioration des conditions

² En 2015, l'âge moyen des mères et des pères adoptants à l'international était de 39 et 40 ans respectivement au moment de l'ouverture de leur dossier.

³ Conclue le 29 mai 1993, la Convention de La Haye vise à éviter des « adoptions à l'étranger illégales, irrégulières, prématurées ou mal préparées ». Elle protège les enfants et se centre sur leurs besoins. Pour en savoir davantage, consultez la *Brochure d'information* réalisée en 2012 par le *Bureau Permanent de la Conférence de La Haye* au <https://assets.hcch.net/upload/brochure33fr.pdf>.

socio-économiques de plusieurs pays ayant des ententes avec le Québec pour l'adoption internationale, ont conduit à un déclin du nombre d'enfants accueillis par cette voie. Depuis 2012, de 209 à 256 enfants par année sont arrivés au Québec⁴. Cette tendance est observée un peu partout au monde.

Pour s'assurer d'un processus rigoureux, un système mondial met en relation différentes autorités compétentes en matière d'adoption. Ces dernières, en collaboration avec les orphelinats le cas échéant, veillent à coordonner les jumelages d'enfants à des postulants à l'adoption dans le respect des lois de chacun des pays impliqués. Chez nous, l'autorité centrale se nomme *Secrétariat à l'adoption internationale* et est sous la responsabilité du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), à l'instar des Centres jeunesse.

Le processus

Au Québec, la majorité des adoptions internationales se font par l'entremise d'une agence d'adoption agréée par le MSSS (88% des adoptions en 2015)⁵. Chaque agence est autorisée à œuvrer dans un certain nombre de pays pour lesquels des critères d'admissibilité pour les postulants à l'adoption ont été établis. La sélection du pays d'adoption par les futurs parents se fait donc dans une liste circonscrite et constitue le premier choix qu'ils doivent réaliser. Le site web du *Secrétariat à l'adoption internationale* (www.adoption.gouv.qc.ca) offre une information à jour sur les « Procédures et exigences d'adoption par pays ». Après avoir analysé ces dernières, les postulants sélectionnent l'endroit correspondant à leurs caractéristiques personnelles et au projet qu'ils ont en tête. Puis, ils se dirigent ensuite vers la liste des organismes agréés, sur ce même site web, afin de trouver les coordonnées de l'agence à contacter pour les accompagner dans le dépôt d'une demande d'adoption dans le pays choisi.

À noter que ce processus peut prendre du temps. L'adoption internationale étant contingentée, des délais d'attente, variant de quelques mois à quelques années, peuvent précéder le moment où les postulants pourront officiellement débiter les démarches dans le pays choisi. De plus, à partir de la signature d'un contrat avec une agence d'adoption, il faut compter quelques mois pour rassembler tous les documents nécessaires au dossier, réaliser les évaluations psychosociales, médicales et psychologiques qui sont exigées le cas échéant et faire traduire le tout. C'est tout un travail de moine. L'attente officielle d'un jumelage avec un enfant (la proposition) débute seulement après la réception et l'approbation du dossier par le pays sélectionné. La durée de cette attente varie beaucoup en fonction du pays d'origine de l'enfant et du projet des futurs parents (âge, conditions acceptées en matière de santé ou en lien avec le contexte psychosocial et familial, etc.).

⁴ Secrétariat à l'adoption internationale (2016). L'adoption internationale au Québec. Statistiques 2015. Disponible au <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-116-09W.pdf>

⁵ Il existe quelques exceptions prévues dans l'*Arrêté ministériel concernant l'adoption, sans organisme agréé, d'un enfant domicilié hors du Québec par une personne domiciliée au Québec*

Certains pays acceptent les candidatures de personnes seules, mais malheureusement, il n'y a pas présentement de pays ouvert à l'adoption d'enfant par des couples homosexuels.

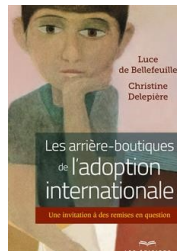
Lorsqu'arrive enfin le merveilleux moment du jumelage, les nouveaux parents doivent généralement se rendre dans le pays d'origine de l'enfant pour un séjour d'une durée variable, ou parfois pour plusieurs séjours, afin de compléter les démarches administratives et d'avoir enfin le bonheur de ramener leur enfant à la maison.

Au retour, les parents doivent enfin faire reconnaître le jugement d'adoption obtenu à l'étranger ou, dans le cas des Philippines, effectuer les démarches pour l'obtention d'une ordonnance de placement, puis du jugement d'adoption au Québec. Une fois l'adoption complétée, elle est plénière et irréversible. Restent ensuite à compléter les démarches administratives en lien avec l'octroi de la citoyenneté canadienne et un certain nombre de rapports de progrès qui doivent être envoyés au *Secrétariat à l'adoption internationale* et dans le pays d'origine, par le biais de l'agence d'adoption.

Profil des enfants disponibles à l'adoption

L'âge des enfants adoptés à l'international a grandement augmenté. En 2015, même si près de 43% des enfants étaient âgés de moins de 2 ans au moment du jumelage, la moyenne d'âge se situait au-delà de 3 ans (37,8 mois) et plusieurs enfants d'âge scolaire étaient adoptés par des Québécois. De plus, plusieurs jeunes actuellement en attente de parents présentent un ou plusieurs problèmes de santé physique ou psychologique d'intensité variable. On parle généralement de « besoins spéciaux » pour désigner ces caractéristiques. Des fratries de plusieurs enfants sont également proposées à l'adoption. Ces nouvelles réalités apportent leurs lots de défis pour les parents et pour les enfants, mais les merveilles de la résilience et l'engagement résultent bien souvent en de formidables histoires de familles.

Le visage de l'adoption internationale change. Une Québécoise et une Française, ayant œuvré plusieurs années dans le monde de l'adoption internationale, nous en font visiter les coulisses. Elles invitent à une remise en question des façons de faire en livrant leurs réflexions sur cet univers complexe. « ***Les arrières-boutiques de l'adoption internationale*** » de Luce de Bellefeuille et Christine Delepière, paru en 2016 aux éditions Québec Livres.



Notre enfant du bout du monde

Lorsque nous décidons d'adopter un enfant, notre premier élan nous dirige au Québec. Nous assistons avec enthousiasme aux rencontres d'information du Centre jeunesse de Montréal et nous inscrivons sur la liste d'attente de la *Banque mixte*. Après un déménagement dans les Laurentides, notre dossier est transféré (l'adoption nationale est gérée régionalement) et notre temps d'attente estimé double. Il se chiffre alors à environ quatre ans. Notre enthousiasme tiédit... Nous avons hâte de connaître la parentalité. Nous nous informons donc sur l'adoption internationale. Nous épluchons longuement les critères de chaque pays, organisons un beau mariage en quatrième vitesse (exigence de plusieurs pays), assistons à des rencontres d'information de diverses agences d'adoption et tombons finalement sous le charme des Philippines. Nous signons notre contrat avec l'agence, entamons le marathon de la préparation du dossier d'adoption et, près de deux ans plus tard, nous pleurons toutes les larmes de notre corps en serrant dans nos bras la plus belle petite fille de 13 mois de la planète terre. Elle avait certes un très petit poids et un grand besoin du côté nutritionnel, mais elle était enjouée, intelligente et énergique. On pouvait sentir qu'elle avait reçu tout l'amour, le soin et la stimulation que peuvent offrir les bras débordés des nounous d'un orphelinat.

Nous avons arrêté notre choix sur ce pays parce que leur approche de l'adoption ressemblait à celle du Québec. Nous sentions que nous pouvions être confiants de la qualité du consentement des parents biologiques et qu'ils faisaient des efforts pour trouver le meilleur projet de vie pour les enfants. Mieux encore, dans notre cas, ils aidaient aussi les mères biologiques à se bâtir un réseau et un gagne-pain pour envisager de conserver leurs enfants. Une majorité de mamans y parvenait. Pour les autres, ils offraient l'accompagnement nécessaire. Ainsi, la mère biologique de ma fille a bénéficié d'un lieu pour vivre les derniers mois de sa grossesse à l'abri des regards de jugement sur sa situation. Malnutrie, elle a aussi reçu des suppléments nutritionnels et des soins médicaux. On lui a laissé le temps de se remettre physiquement de l'accouchement et de vivre quelques semaines avec son enfant. Sa décision n'a jamais changée. Sa réflexion était si mûrie qu'elle nous a même fait le cadeau inestimable de laisser des lettres à notre attention : une pour son enfant et une pour nous. Quelle femme forte et généreuse! Et quel beau trésor elle nous a offert : une fillette qui a fortement intégré ces belles qualités en elle. Nous la croiserons peut-être un jour, car ce pays permet des retrouvailles. D'ailleurs, à la demande de l'autorité locale en adoption, un message de notre main attend notre fille adulte dans le dossier qui lui sera alors remis : une délicatesse qui montre bien leur souci du bien-être des enfants.

Adopter un enfant d'un autre pays, c'est aussi adopter un bout de son pays et laisser un morceau de notre cœur là-bas. Il faut être prêts à une certaine immersion pour partager des bouts de culture à notre enfant s'il le désire. Dans l'attente, nous avons lu des contes philippins, nous nous sommes informés de la géographie et des coutumes et avons fourchu notre langue sur quelques mots de tagalog. Une fois sur place, nous avons imprimé en nous la gentillesse et la

courtoisie des gens que nous avons croisés et avons fait des centaines de photos pour ramener ce bout d'identité à notre fille, qui sera pour toujours à la fois québécoise, canadienne et philippine. Depuis notre retour, nous tâchons de saisir les opportunités de contact avec cette culture : visite de restaurants, essai de recettes, achat d'aliments de cette provenance, fêtes interculturelles, nouvelles connaissances, etc. Adopter à l'étranger, c'est aussi saigner un peu et se faire rassurants quand l'histoire de ce pays se tache ensuite de sang... comme c'est le cas maintenant dans ces îles paradisiaques. Enfin, adopter un enfant d'Asie, c'est aussi intégrer la différence physique au sein de la famille. C'est expliquer à notre enfant qu'on est tous des enfants du monde et que, si la peau et la forme des yeux diffèrent, le cœur et l'âme sont les mêmes. Et c'est franchement beau de pouvoir vivre cela.

Anne-Marie, maman de deux enfants dont une adoptée aux Philippines

*** Témoignage ***

Voyages multiples : des conséquences pour la famille et l'enfant

Mon conjoint et moi, avons adopté nos deux trésors en Corée du Sud. Notre fils est arrivé en septembre 2011. Nous n'avions alors qu'un seul voyage à faire qui nous permettait de rencontrer notre fils et de le ramener avec nous au pays, les formalités administratives relatives à la prise en charge de l'enfant étant très simples à ce moment.

Plus récemment, lorsque nous avons accueilli notre fille en 2015, les procédures administratives en Corée avaient changé. Lors d'un premier voyage, où nous avons aussi rencontré notre petite fille, nous devons passer en Cour devant un juge à qui nous demandions de rendre un jugement d'adoption. Notre demande devait ensuite être traitée - pendant plusieurs semaines où il n'était pas possible de rester au pays- avant d'obtenir l'autorisation de ramener notre enfant. Les procédures administratives relatives à l'immigration de notre fille au Canada devaient aussi être complétées, ce qui a ajouté quelques semaines de temps d'attente.

Nous avons fait le choix d'amener notre fils pour vivre avec nous ce premier contact, considérant que c'était aussi son aventure à lui, mais également en tenant compte de son anxiété face à un éloignement prolongé. Nous étions heureux de vivre de premiers moments à quatre. Puis, nous avons dû revenir à trois et attendre un 2e séjour, à deux cette fois, pour ramener notre cocotte.

Étonnamment, ces nouvelles procédures en deux étapes ont eu certains effets positifs. Nous avons apprécié pouvoir rencontrer notre fille en compagnie de notre garçon une première fois, sans la ramener. Cela lui a permis de se faire à l'idée d'accueillir sa sœur. C'est devenu plus concret dans sa tête. Cela nous a aussi permis de mieux vivre notre séparation temporaire lorsque nous sommes repartis sans lui pour nous consacrer entièrement à notre fille. Il pouvait

visualiser les endroits où nous allions et ce que nous vivions avec sa sœur parce qu'il était venu avec nous auparavant. Également, il a eu la chance de revoir son pays de naissance et même la famille d'accueil merveilleuse qui en avait pris bien soin avant que nous venions le chercher.

Cependant, toutes ces procédures ont rallongé notre attente de façon significative. En effet, trois mois se sont écoulés entre la proposition de notre fils et le moment où nous l'avons tenu dans nos bras et ramené à la maison. Ce délai s'est étiré pendant un an pour notre fille et ce, incluant un long délai de près de trois mois entre le moment où nous l'avons rencontrée et celui où nous avons pu la ramener avec nous.

Heureusement que nous avons la chance de la savoir très bien traitée, car je n'ose imaginer l'angoisse que nous aurions vécu de la savoir mal nourrie ou sous-stimulée par exemple. Néanmoins, cette attente a été très difficile à vivre, entre autres parce que notre enfant tant attendue vieillissait durant tout ce temps et que c'était du temps précieux dont nous ne pouvions pas profiter pour créer cet attachement si important pour le plein épanouissement de notre petite au sein de notre famille.

Notre fils avait sept mois lors de la proposition et dix lorsque nous l'avons accueilli. Quant à notre fille, elle nous a été proposée à l'âge de six mois seulement et elle avait déjà dix-huit mois quand nous avons pu la serrer dans nos bras. Dès que l'on sait que l'enfant est "adoptable" et que le consentement à l'adoption a été obtenu en bonne et due forme, le petit devrait, selon nous, rejoindre de façon urgente sa famille adoptive pour son propre bien. C'était frustrant.

Ceci sans compter que de multiples voyages encourent bien entendu des frais substantiellement plus élevés et une nécessité de souplesse des employeurs pour le premier voyage qui n'est pas officiellement un congé parental. Vus les frais élevés reliés à toutes les procédures d'adoption, ce surplus s'ajoute au fardeau financier des adoptants avec toutes les conséquences qui s'en suivent.

En bref, de multiples voyages allongent indûment l'attente de l'enfant pour les adoptants. Ils allongent le temps où l'enfant à adopter grandit ailleurs que dans sa famille adoptive, ce qui l'empêche de créer un attachement solide avec ses parents adoptifs. Enfin, le fardeau financier des adoptants s'alourdit grandement. Comme parent, il faut tenir compte de ces éléments pour bien se préparer à ce que ces besoins administratifs auront comme conséquences professionnelles, budgétaires et surtout émotives. Comme maman adoptante, je suis aussi préoccupée par les conséquences sur les enfants ainsi adoptés qui pourraient être atténuées par une accélération des processus. J'espère sincèrement que les instances concernées se pencheront davantage sur les répercussions de ces nouvelles modalités, en mettant l'enfant au cœur des réflexions, pour assurer le délai le plus court possible entre la demande de jugement et le placement de l'enfant.

Marielle, maman de deux enfants adoptés en Corée du Sud

Est-ce que les parents d'un enfant adopté sont ou doivent être si différents des parents d'un enfant biologique ?

Johanne Lemieux, Travailleuse sociale et psychothérapeute, auteure, formatrice et conférencière, sans oublier maman par adoption nationale et internationale de trois enfants maintenant adultes.

La question de savoir si la parentalité adoptive est si différente de la parentalité biologique demeure une question qui hante encore en 2016 le monde de l'adoption. C'est également, et à juste titre, une des premières questions que se posera un adulte qui commence à songer à l'adoption pour fonder une famille.

**On ne sait pas ce
qu'on ne sait pas
Quand on sait mieux,
on fait mieux
Maya Angelou**

Comme dans toute réalité humaine, la réponse n'est ni oui, ni non. La réponse est aussi autre chose. Des choses qui, avant de s'y intéresser, nous sont inconnues.

Les lecteurs qui cherchent des réponses simples à cette réalité complexe seront déçus.

Je les invite à oser s'aventurer plus loin et ainsi faire appel à toutes les nuances de leur propre humanité : pleine de ressources et de contradictions.

Bienvenue sur la planète des parents adoptants ! Un monde nouveau et fascinant.

Dépasser les mythes

Il y a des mythes qui ont la couenne dure ! Particulièrement celui qui dit qu'un bon parent adoptant n'a besoin d'aucune préparation, qualité spéciale ou connaissance particulière pour fonder une famille heureuse.

C'est pour éviter les dégâts causés trop longtemps par ce mythe que j'écrivais, il y a vingt ans, un premier document intitulé « L'adoption : démystifier le rêve pour mieux vivre la réalité ». Le titre est encore d'actualité. Depuis, l'arrivée de milliers d'enfants adoptés à l'international nous a encore appris davantage. Grâce à eux et aux familles qui les ont courageusement accueillis, nous avons pu faire de grandes avancées scientifiques. Nous connaissons mieux les facteurs de risques physiques, affectifs et cognitifs vécus par l'enfant en préadoption.

Encore plus importants, nous connaissons SURTOUT les facteurs de protection que le futur parent devra mettre en place dès l'arrivée de l'enfant et tout au long de sa vie avec lui. Ceci devrait être accueilli avec curiosité et enthousiasme par tous les acteurs autour de l'enfant à venir.

Pourtant, force est de constater que ces nouveaux savoirs, savoir-faire et savoir-être sur les facteurs de protection ne semblent pas venir tout à fait à bout de certains mythes⁶ ou fausses croyances qui nuisent encore au vécu des familles adoptives.

Je pourrais vous décrire ici l'ensemble de ces facteurs de risque et de protection. Je vous propose quelques mythes et réalités qui vous concernent plus personnellement, vous, les parents ou les futurs parents adoptants.

Connaître les réalités identiques et différentes

Soyons clairs : devenir parent par adoption n'est pas totalement différent du vécu d'une famille avec des enfants biologiques

Plusieurs réalités identiques : Le parent adoptant lui-même n'est pas et ne doit pas être foncièrement différent de tout autre parent. Il a les mêmes besoins normaux de vouloir aimer, soigner, accompagner un enfant en ayant le plaisir de le voir grandir en sagesse et en beauté. Il a le même désir légitime de fonder une famille et d'avoir ce mode de vie familial. Il aura les mêmes défis de conciliation travail-famille, les mêmes joies en célébrant les réussites de son enfant, les mêmes angoisses quand il verra son enfant souffrir. Il devra prendre de l'expérience, faire des erreurs et apprendre de ses erreurs. Il souhaitera s'attacher sainement à son enfant et que ce lien soit réciproque, tendre et nourrissant.

Plusieurs réalités différentes : Les parents d'enfants adoptés sont les premiers à admettre que, pour adopter, il faut avoir des qualités communes à tous les parents compétents, mais aussi des connaissances et des qualités particulières. Pourtant, ils avouent volontiers qu'ils n'y croyaient pas vraiment avant l'arrivée de leur enfant. Ben voyons donc, un enfant c'est un enfant ! Avant de devenir eux-mêmes une famille adoptive, ils ont à peu près tous vécu avec un sentiment d'injustice face à l'obligation d'être évalués et préparés. L'expérience pratique leur a appris des aspects qu'ils ne pouvaient même pas soupçonner avant !

Première différence : Surmonter le mythe bipolaire de l'enfant adopté fantasme ou de l'enfant adopté désastre

Force est de constater que, malgré 25 années de recherches scientifiques, d'expériences cliniques et parentales, de publications et de reportages, nous avons encore à combattre deux exagérations. L'enfant adopté n'est pas toujours compris et encore moins célébré dans sa normalité adoptive. Encore trop de gens sont restés à l'étape de l'opposition binaire entre :

⁶ Pour en savoir plus sur ces mythes, consultez *La normalité adoptive : les clés pour accompagner l'enfant adopté*, publié chez Québec Amérique, Montréal 2013.

L'enfant fantasma : celui qui ne présente aucune caractéristique particulière ou différente d'un enfant biologique « modèle de base »

L'enfant désastre : celui qui ne surmontera jamais ses blessures invisibles et sera un enfant terriblement difficile à élever à cause de ses pathologies sévères

Oui et non : Les enfants adoptés ne sont ni des enfants fantasmes, ni des enfants désastres. Ils possèdent leur propre normalité adoptive⁷.

Non : Les enfants adoptés ne sont ni des enfants fantasmes sans aucune difficulté particulière ou différente de ce que les hasards génétiques pourraient engendrer. Ils ne sont pas non plus des enfants désastres qui ont tous les problèmes d'attachement insurmontables ou des problèmes de santé si sévères qui feront vivre un enfer à leur famille. Si une minorité d'enfants adoptés vont demeurer avec des comportements très difficiles, l'immense majorité (s'ils obtiennent l'aide appropriée !) est assez résiliente pour rebondir, apaiser leurs blessures invisibles, reprendre leur développement et devenir des personnes heureuses et fonctionnelles.

Oui, les enfants abandonnés, puis adoptés seront à entretien plus sophistiqué⁸ comparativement à un bébé naissant en parfaite santé physique et affective.

Non, la majorité des enfants adoptés, même ceux qui présentent officiellement⁹ des besoins très spéciaux ne présenteront pas des difficultés pathologiques insurmontables

Oui, ces fameuses options supplémentaires des enfants adoptés donnent automatiquement des tâches supplémentaires aux parents qui les accueillent.

Non, il ne faut pas des parents parfaits en tous points exceptionnels pour fonder une famille adoptive heureuse.

Oui, il faut avoir certaines caractéristiques personnelles comme une bonne santé physique et mentale, un désir profond non seulement d'aimer un enfant, mais aussi de devenir parent. Pour répondre aux besoins particuliers d'un enfant abandonné puis adopté, un parent doit avoir une disponibilité affective à aimer prendre soin des autres et une sensibilité à décoder les besoins des autres. Il doit également se sentir légitime à encadrer, à imposer une discipline ferme et bienveillante.

Non, tous les adultes qui ont ce qu'il faut pour devenir des parents heureux et compétents auprès d'un enfant biologique en bonne santé ne peuvent pas répondre adéquatement aux

⁷ *La normalité adoptive : les clés pour accompagner l'enfant adopté*

⁸ *La normalité adoptive : les clés pour accompagner l'enfant adopté*, chapitre 4, page 127.

⁹ Tous les enfants adoptés présentent des besoins spéciaux. Certains sont légers, d'autres plus sévères. Certains sont prévisibles dans la normalité adoptive. D'autres seront découverts lors de la proposition. Enfin, certains seront dépistés bien après l'adoption.

besoins d'un enfant par adoption. Qui plus est si cet enfant a officiellement des besoins spéciaux.

Oui :Il faut faire des choix de vie compatibles avec la réponse quotidienne à la normalité adoptive. Accompagner un enfant par adoption va demander une flexibilité d'horaire, une capacité à s'ajuster aux imprévus. Ceci implique une capacité à souvent différer ses propres besoins pour répondre aux besoins plus urgents de l'enfant.

Non, on ne doit pas attendre de « voir » après l'adoption si l'enfant présente cette normalité adoptive ou non. Les parents qui refusent de se renseigner au-delà de la simple procédure administrative de l'adoption sont souvent les premiers à se retrouver désemparés face aux difficultés éprouvées par l'enfant. Ils étaient pourtant loin d'avoir de mauvaises intentions. Au contraire, ils voulaient inconsciemment se protéger et protéger leur enfant de la souffrance. Ces parents arrivent en consultation complètement déroutés devant certaines émotions, attitudes ou difficultés scolaires de leur enfant par adoption. Ils essaient de décoder les problèmes et de les régler à l'aide de la boîte à outils généralement recommandée pour l'enfant moyen *modèle de base*. Ils tentent de mettre en pratique la panoplie de conseils provenant d'autres parents ou de livres de pédiatrie populaires, obtenant parfois certains résultats positifs, mais souvent des résultats catastrophiques. Rapidement, ils deviennent dépassés et développent un profond sentiment d'incompétence parentale.

Deuxième différence : Des tâches et des responsabilités parentales plus exigeantes en temps et en énergie

C'est la nature particulière des tâches et des responsabilités qu'un parent aura à accomplir auprès d'un enfant pour qui la vie pré-adoption n'a pas été de tout repos. Ce vécu pré-adoption a donné des « options supplémentaires » à cet enfant. Des options temporaires et certaines permanentes. Que l'on soit à l'aise ou non de l'entendre, il a été soumis à des facteurs de risque qui engendreront des séquelles physiques, affectives et cognitives bien réelles. Ce sont des réalités qu'un parent n'aurait pas eu à choisir, à connaître et à maîtriser s'il était devenu parent d'un enfant biologique en bonne santé mentale et physique. Des réalités que le parent obligatoirement devra soigner, apaiser afin que l'enfant reprenne un développement le plus normal possible.

Un parent qui ne voudrait pas voir les besoins optionnels de son enfant par adoption ne pourrait pas devenir pour lui un tuteur de la résilience¹⁰. Sans compassion pour le vécu antérieur à son adoption, il risquerait de victimiser son enfant et de mettre en péril la relation d'attachement, de tendresse et de confiance qui est en train de s'établir entre eux.

¹⁰ *L'adoption : mieux vivre les trois premières années après l'arrivée de l'enfant*, chapitre 3, Devenir tuteur de résilience, page 99.

Troisième différence : Des caractéristiques personnelles particulières : santé, solidité et attachement sécurisé

Les qualités dont ils ont besoin ne font pas des parents adoptants des gens supérieurs, mais simplement des gens qui ont la volonté et les capacités de développer un potentiel d'attachement hors du commun¹¹. C'est là que la nécessité d'une évaluation psychosociale prend tout son sens. Car oui, il y a statistiquement plus de facteurs de risque d'accueillir un enfant par adoption, que de vivre une grossesse, même si une gestation biologique n'est jamais à risque zéro.

Si les amateurs de sports extrêmes sont capables de se mesurer aux forces de la nature, c'est parce qu'ils acceptent avant tout de courir des risques. C'est aussi parce qu'ils ont vérifié préalablement qu'ils ont une excellente santé physique et affective. De la même manière, devenir parent par adoption, c'est accepter que le risque fasse partie intégrante de la vie. C'est de se sentir assez solide pour y faire face avec enthousiasme et confiance. Or, pour courir des risques, vaut mieux être solide et bien équipé, surtout quand le bien-être et la vie d'un enfant sont en jeu.

Cet enfant a vécu déjà trop de risques. Le parent adoptant doit absolument devenir un facteur de protection. Un de ces facteurs est d'être lui-même le plus sécurisé et le plus sécurisant possible. Si lui-même est fragile physiquement et émotionnellement, et ce même si c'est une très bonne personne, toute la famille risque de sombrer. Si le parent ne « parle pas » déjà un langage d'attachement¹² assez sécurisé, comment pourrait-il l'enseigner à son enfant ? Si lui-même est une personne très stressée, comment va-t-il arriver à apaiser un enfant qui est déjà TRÈS fragile au stress? Car il ne faut pas uniquement la capacité d'aimer un enfant de tout son cœur pour apaiser des blessures d'abandon et de négligence.

Quatrième différence : Le défi de s'attacher à un enfant qui n'est plus un nourrisson

La réalité actuelle est que les très jeunes bébés proposés à l'adoption sont l'extrême minorité tant en adoption internationale que nationale. Dans les croyances populaires, bébé adopté plus jeune s'attachera plus facilement à ses parents qu'un bébé ou un enfant adopté plus vieux. Et bien c'est en partie vraie, mais pas toujours, à cause du bagage des traumatismes relationnels que porte l'enfant lui-même. Cela peut aussi dépendre de la capacité du parent à s'attacher à un enfant qui n'est plus un petit nourrisson.

Chez les adultes, le sentiment d'attachement envers un enfant s'appelle le *bonding*. Il s'agit d'une sensation et d'une émotion envahissante d'amour, de protection et d'engagement

¹¹ *L'adoption : Mieux vivre les trois premières années après l'arrivée de l'enfant*, Chapitre 2 : Connaître la langue du pays de l'attachement, page 63.

Une des raisons pour lesquelles un tout jeune bébé semble s'attacher plus facilement qu'un enfant plus vieux appartient aussi aux caractéristiques bien humaines et très primitives des parents eux-mêmes. On parle des murmures de l'instinct parental, qui habitent les êtres humains depuis la nuit des temps. On parle des réactions émotives différentes que le parent va ressentir en prenant soin d'un enfant plus petit ou plutôt d'un enfant plus grand.

L'évolution de notre espèce a programmé le cerveau d'un adulte pour être émotivement touché, attiré, fasciné par l'aspect physique d'un nourrisson. Plus le bébé est petit, vulnérable et mignon, plus cet investissement affectif risque de se déclencher rapidement. Plus un enfant semble grand, mobile et autonome, moins rapide sera le déclenchement du *bonding*.

Les nouveaux parents doivent être conscients qu'il leur faudra surmonter cette petite voix intérieure et instinctive pour percevoir les besoins d'amour et de protection parentale d'un enfant plus grand. Selon leurs propres attentes et leurs vécus affectifs, certains en seront facilement capables, mais pour d'autres ce sera très laborieux. Ils auront besoin d'aide professionnelle.

Cinquième différence: Vivre avec les regards sceptiques de son entourage

Si une minorité de parents adoptants nient encore l'existence des besoins particuliers des enfants adoptés, la majorité cherche au contraire à bien s'informer et à mieux se préparer. Mais beaucoup se heurteront également à la méconnaissance de la normalité adoptive dans leur famille élargie¹³ ou dans leur entourage, voire même de certains professionnels.

C'est une des réalités différentes et une des plus difficiles à vivre au quotidien pour les parents adoptants. Et pourtant, malgré une bonne volonté évidente, l'entourage adopte souvent des comportements qui nuisent grandement au bien-être de l'enfant et de sa famille adoptive. Tous souhaitent faire partie de la vie de cet enfant, et ils souhaitent sincèrement aider les nouveaux parents. Or, leur seul modèle de référence est l'arrivée d'un enfant biologique. Par ignorance, ils peuvent empirer le problème plutôt que de faire partie de la solution. Ils démontrent souvent une tendance à banaliser les caractéristiques de la normalité adoptive que les parents essaient de leur expliquer. « Tous les enfants peuvent mal dormir ! Tous les enfants sont parfois inquiets ou font des crises. Tous les enfants peuvent rejeter leurs parents ! Pourquoi je ne peux pas le garder dès maintenant? »

Banaliser la différence est en fait une façon maladroite, pour les proches, de dire aux parents qu'ils ne veulent pas avoir une attitude discriminatoire envers cet enfant à cause de ses origines. Il ne faut pas oublier que, dans l'inconscient collectif, les fantômes d'un passé pas si lointain rôdent toujours. Un passé où les enfants adoptés n'étaient pas traités légalement et socialement de la même façon que les enfants biologiques et légitimes.

¹³ *La normalité adoptive : les clés pour accompagner l'enfant adopté, voir La lettre aux futurs grands-parents, page 243.*

Sixième différence: S'assurer tout au long de la vie de notre enfant d'être compris et accompagné par des professionnels compétents

Disons-le : l'accès aux informations sérieuses, tant sur la nature des problèmes possibles que sur les solutions souhaitables, est plus facile qu'il y a 15 ans. Grâce à Internet, à la publication ou la traduction de quelques excellents ouvrages, aux conférences ou formations offertes par certains organismes publics ou privés, ou par certains organismes d'adoption, on pourrait s'attendre à ce que la majorité des parents adoptants, ainsi que les grands adoptés adultes eux-mêmes, connaissent bien la normalité adoptive. On pourrait également penser que les professionnels de l'enfance — pédiatres, médecins de famille, éducatrices en garderie, enseignants, psychologues, orthopédagogues, travailleurs sociaux, ergothérapeutes, etc. — sont bien au fait de ce qui constitue la normalité adoptive et de ce qui risque de développer des besoins spéciaux.

Certes, quelques professionnels en pratique privée et d'autres dans les réseaux de la santé et des services sociaux offrent informations, évaluations et interventions de pointe. Malheureusement, la plupart des autres institutions (hôpitaux, services sociaux, services de réadaptation, centres de la petite enfance [CPE], centres locaux de services communautaires censées accueillir adéquatement les enfants adoptés (nationalement et internationalement) sont encore bien mal formées et équipées, voire même totalement ignorantes des besoins réels des enfants eux-mêmes et de leur famille. Le manque d'expertise se fait cruellement sentir, laissant beaucoup trop de familles adoptives dans une ignorance et une souffrance inutiles. Il y a encore beaucoup à faire !

Idéalement, le parent adoptant qui cherche à consulter pour son enfant devra s'assurer que le professionnel est sensible à cette réalité. Non pas pour qu'il évalue TOUTES les difficultés à travers le prisme unique de l'abandon et de l'adoption. Le professionnel et le parent qui le consulte pour mieux comprendre les émotions et le comportement difficile ont tous deux un grand défi. Ils doivent faire la part des choses entre ce qui appartient aux difficultés attendues d'un enfant modèle de base, ce qui appartient aux réactions normales d'un enfant qui vit ponctuellement des situations familiales ou sociales stressantes et ce qui appartient aux réactions spécifiques liées à l'état d'enfant adopté.

Conclusion

Alors, comment savoir si l'on a ce qu'il faut pour devenir parent par adoption ? N'adoptez surtout pas avant d'avoir fait vos devoirs ! Si vous restez campés dans vos croyances, si vous refusez de lire, de vous renseigner auprès de plusieurs sources fiables, d'entendre la parole des adoptés eux-mêmes, de vous imprégner de l'expérience de parents adoptants et de professionnels ayant aidé des centaines de familles adoptives, d'aller à des conférences et à des ateliers de formation, vous courez à la catastrophe. Une catastrophe évitable de surcroît, puisqu'avec les bons outils, on peut faire de petits miracles... et se doter d'une vie de famille stimulante et satisfaisante.



Madame Johanne Lemieux, qui nous a offert le texte précédent, est l'auteure de deux ouvrages de référence qui sont des ressources formidables pour les adoptants. Publiés chez *Québec Amérique*, les livres « **La normalité adoptive. Les clés pour accompagner l'enfant adopté** » paru en 2013 et, plus récemment, « **L'Adoption. Mieux vivre les trois premières années après l'arrivée de l'enfant. Les clés d'une adoption réussie** » paru en 2016, vous soutiendront au quotidien. Faites-vous plaisir et offrez-vous les !



Votre opinion sur La Cigogne

Vous voulez partager un témoignage ou un commentaire en lien avec l'adoption?

Vous aimeriez retrouver certaines rubriques dans La Cigogne?

Vous voudriez voir un sujet spécifique abordé prochainement?

Merci de prendre quelques minutes pour nous écrire à fpaq.info@gmail.com

Il est parfois difficile de départager le mythe de la réalité. À titre d'exemple, l'adoption internationale a été longtemps perçue comme un moyen de trouver un enfant pour des couples infertiles. Cette perception s'est construite au fil du temps dans le regard des adoptants en attente de leur enfant. Selon Service social international, Genève, 1999 « L'adoption doit être une rencontre entre l'enfant dans son besoin et les parents dans leur désir ».

Le développement des connaissances, l'expérience, la formation et les outils internationaux ont permis de démystifier la démarche d'adoption et de favoriser une meilleure compréhension des objectifs réels de l'adoption internationale. Elle est une mesure de protection de l'enfance. Elle constitue fondamentalement la recherche et la sélection d'une famille pour un enfant.

Cela prend tout son sens aujourd'hui. En 2016, les enfants en besoin de parents sont désormais plus âgés, sont issus de fratries ou présentent des problèmes de santé physique ou développementale. Il faut être en mesure de trouver, pour chaque enfant, une famille ayant le désir et la compétence de l'accueillir et de le faire sien pour toujours.

Afin de répondre aux besoins des enfants et familles concernés et de s'adapter à cette nouvelle réalité, le Secrétariat à l'adoption internationale a réuni, en janvier et mai 2015, l'ensemble des partenaires de l'adoption internationale, (soit les organismes agréés, les directeurs de la protection de la jeunesse, les responsables adoption, les intervenants du réseau de la santé, les évaluateurs, les ordres professionnels et associations d'adoptant et de personnes adoptées) pour échanger sur la situation actuelle de l'adoption internationale et identifier des pistes et objectifs d'action pour l'avenir.

Le SAI et ses partenaires ont proposé différents projets à mettre en œuvre en priorité au bénéfice des enfants et de leurs parents. Ces projets sont réalisés de façon à concerter toutes les compétences et les forces des acteurs en adoption internationale dans une perspective de qualité des services aux familles. Ainsi, un programme de sensibilisation et d'information à l'adoption internationale est en voie d'être créé, et la grille précisant les critères d'évaluation psychosociale fait l'objet d'une révision. Au cours des prochaines années, d'autres projets s'ajouteront à ceux déjà entamés.

La réalité a tranquillement et graduellement dissipé le mythe. Ainsi, les acteurs de l'adoption internationale œuvrent quotidiennement dans un objectif commun : assurer aux enfants accueillis au Québec une adoption empreinte de pérennité.

Le Secrétariat à l'adoption internationale

Votre prochain numéro

Le parcours scolaire d'un enfant apporte son lot de défis pour tous les parents. Toutefois, se peut-il que ces défis soient plus importants pour les familles adoptives? Nombreux le croient. Votre prochain journal, intitulé « *L'école et l'enfant adopté* », s'intéressera à ce sujet.

Il abordera notamment :

- les dérogations inverses visant à retarder l'entrée à l'école pour certains enfants;
- les impacts des rentrées scolaires et des grandes transitions;
- l'anxiété de performance;
- le rôle de l'enseignant dans la vie de l'enfant adopté;
- les activités académiques qui peuvent ébranler l'enfant adopté (comme le fameux arbre généalogique pour ne pas le nommer...).

Nous remercions de tout cœur ceux et celles qui ont offert, à un moment ou à un autre, un article à *La Cigogne*. Nous espérons que vous serez encore nombreux à le faire! Écrivez-nous!

Nous vous invitons à nous partager vos témoignages dès maintenant. Tous seront lus et considérés pour publication, qu'ils soient signés ou anonymes. Merci de partager vos expériences qui enrichiront notre savoir collectif.

Espaces publicitaires disponibles

Vous voulez annoncer vos services ou vos outils dans *La Cigogne* pour rejoindre les parents adoptants? Rien de plus simple! Seulement 20\$ par numéro.

Écrivez-nous à fpaq.info@gmail.com



Date : ___/___/___

La **Fédération des Parents Adoptants du Québec** est une association de parents adoptants qui offre des services en pré et post-adoption et qui vise à défendre les intérêts des parents et des enfants.

Il y a deux façons d'y adhérer :

- 1- complétez votre inscription en ligne dans la section *Devenir membre* du site www.fpaq-adoption.ca ou
- 2- remplissez le présent formulaire et retournez-nous une copie par courriel (scan ou photo) ou par la poste.

Nom, Prénom _____ <small>Noms et prénoms des deux conjoints le cas échéant</small>	Prénom des enfants _____	Année naissance _____	Pays d'origine _____
Nom, Prénom _____	_____	_____	_____
Adresse _____ _____	_____	_____	_____
Code Postal _____ Téléphone _____	_____	_____	_____
Courriel _____ <small>(Important moyen de communiquer des nouvelles de l'adoption)</small>	_____	_____	_____

Membre privilège* (par famille) : **45 \$ nouveau membre** **30 \$ renouvellement**

Membre privilège corporatif* (par corporation) : **60 \$**

Membre régulier : **Gratuit**

Je désire faire un don de _____ \$ à la FPAQ

SERVICES

- Défense des intérêts des adoptants et de leur famille
- Personnes-ressources (information, soutien, réseautage)
- Nouvelles du monde de l'adoption via courriel
- Bottin des ressources en adoption couvrant toutes les régions du Québec (*membre privilège seulement**)
- Journal « La Cigogne » publié 2 fois par an (*membre privilège seulement**)
- Accès à la section réservée du site web www.fpaq-adoption.ca qui propose des ressources et des informations supplémentaires sur l'adoption (*membre privilège seulement**)

Envoyez votre inscription à : Fédération des Parents Adoptants du Québec
426 De Courchevel
Laval (Qc) H7N 5M6
Courriel : fpaq.info@gmail.com

Visitez-nous sur le site Internet: www.fpaq-adoption.ca ou Facebook: www.facebook.com/AdoptionFPAQ

Erratum

Dans l'article « *Adopter à l'étranger* », publié dans La Cigogne de l'automne 2016, il était mentionné qu'il « n'y a pas présentement de pays ouvert à l'adoption d'enfant par des couples homosexuels ». Cette information n'était pas à jour.

En novembre 2015, la Colombie a autorisé l'adoption par des couples homosexuels. Il s'agit du seul pays acceptant l'homoparentalité parmi les pays d'origine desquels le Québec accueille des enfants par l'adoption internationale.

Nous sommes désolés de cette erreur.